Aide aux entreprises qui souhaitent ouvrir leur activité à la visite

DGE

Présentation du dispositif

Accompagner les entreprises qui souhaitent ouvrir leur activité à la visite.

Le tourisme de savoir-faire est une véritable opportunité de valoriser leurs talents, leurs savoir-faire et de contribuer à l'attractivité de leur territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux TPE ou PME, qui comptent plus de 5 salariés situées dans les 10 régions concernées (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et peuvent venir de tous les secteurs d'activité.

Elle doivent ouvrir leurs portes au public pendant une durée minimale chaque année et s'engager à ouvrir leurs portes de façon régulière.

Quel est le déroulement de l'accompagnement ?

- un audit externe mené par un cabinet spécialisé qui formulera des préconisations et un avis sur l'ouverture de l'entreprise au tourisme de savoir-faire,
- un soutien financier pour aménager les espaces d'accueil ou développer des parcours interactifs,
- un accompagnement de la région concernée pour professionnaliser les équipes et séduire un public toujours plus large,
- une plus grande attractivité des métiers : c'est un argument avancé par 50% des entreprises engagées dans une démarche de tourisme de savoir-faire,
- une meilleure visibilité pour l'entreprise en encourageant les visites de leur site et favorisant le bouche à oreille de la part de leurs visiteurs.

Les dispositifs en détail dans certaines régions

Auvergne-Rhône-Alpes :

- Développer le tourisme de savoir-faire.
- Etudier la faisabilité d'ouverture de mon entreprise au public.

Bourgogne Franche-Comté :

- Développement du tourisme de savoir-faire.

Bretagne :

- Fonds Tourisme de savoir-faire.

Grand Est :

- Aide au tourisme de savoir-faire.

Normandie :

- Tourisme de savoir-faire : Ouvrir les entreprises au grand public.

Nouvelle-Aquitaine :

- Appel à projets Tourisme de savoir-faire.
- Découverte économique : parcours de visite en entreprise.

Pays-de-la-Loire :

- AMI : Tourisme de Savoir-Faire.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Un soutien financier pouvant aller jusqu'à 50 000 € pour aménager les espaces d'accueil ou développer des parcours interactifs.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit contacter son correspondant en région pour intégrer ce programme d'accompagnement vers le tourisme de savoir-faire.

Liste des interlocuteurs en région

Auvergne-Rhône-Alpes : **tourismedesavoirfaire@auvergnerhonealpes.fr** et le site internet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Bourgogne Franche-Comté : **TSF@bourgognefranchecomte.fr**.

Bretagne : **aides.tourisme@bretagne.bzh**.

Centre-Val de Loire : Espace demandeur et Le guide des aides de la région Centre Val de Loire.

Grand-Est : **visites.entreprises@grandest.fr**.

Hauts-de-France : Contact en Hauts-de-France, Gestion des subventions et des aides individuelles TSF1, Gestion des subventions et des aides individuelles TSF2.

Normandie : **tourisme@normandie.fr** et Site internet de la région Normandie.

Nouvelle-Aquitaine : **tourisme.savoirfaire@nouvelle-aquitaine.fr**.

Pays de la Loire : **tourisme@paysdelaloire.fr**.

Provence-Alpes-Côte d'azur : **tourisme@maregionsud.fr**.

Organisme

DGE
Direction Générale des Entreprises

- 139, rue de Bercy
  Paris 13
  75013 PARIS
  Web : www.entreprises.gouv.fr